



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 718

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 718 intitulé : *Règlement décrétant et imposant les taxes foncières et autres compensations pour l'exercice financier 2023* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2022 et qu'il est entré en vigueur le 14 décembre 2022.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Delson, ce 14 décembre 2022.

M^e Luc Drouin
Directeur des affaires juridiques et greffier